



CHAPITRE 19

Loi modifiant les Statuts refondus concernant la réorganisation de certains départements

(Sanctionnée le 4 avril 1930)

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 5 de la Loi de l'exécutif (Statuts refondus, 1925, chapitre 6,) est modifié: S. R., c. 6,
art. 5, mod.

a. En remplaçant les mots: "des mines", dans la première ligne du paragraphe 5°, par les mots: "de la chasse";

b. En y ajoutant à la fin de l'article, après le paragraphe 8°, les alinéas suivants:

"Celui des ministres ci-dessus, auquel est confié, de temps à autre, le contrôle du service des mines, en vertu de l'article 7 de la présente loi, est aussi désigné sous le nom de "ministre des mines", lorsqu'il s'agit d'une matière relevant de ce service." "Ministre
des mines".

Sous cette désignation et en cette qualité il a le contrôle et la gestion, par toute la province, de tout ce qui se rattache à l'administration et à la vente des terrains miniers, et, généralement, à la mise à exécution de la Loi des mines de Québec (chap. 80), et de toutes autres lois concernant les mines." Pouvoirs.

2. L'article 3 de la Loi du service civil (Statuts refondus, 1925, chapitre 10,) est modifié: S. R., c. 10,
art. 3, mod.

a. En remplaçant les mots: "des mines", dans la première ligne du paragraphe 7°, par les mots: "de la chasse";

b. En y ajoutant à la fin de l'article, après le paragraphe 13°, les alinéas suivants:

“Sous-ministre des mines”.

“Le sous-ministre du département auquel est adjoint, de temps à autre, le service des mines, en vertu de l'article 7 de la Loi de l'exécutif (chap. 6), est aussi désigné sous le nom de “sous-ministre des mines”, lorsqu'il s'agit d'une matière relevant de ce service.

Pouvoirs et devoirs.

Sous la direction et l'autorité du ministre des mines, il a, sous cette désignation de sous-ministre des mines, la surveillance de tous les officiers et employés du service des mines et le contrôle général des affaires de ce service; ses ordres doivent être exécutés de la même manière que ceux du ministre, il peut valablement apposer sa signature officielle et par là donner force et autorité aux reçus, permis, concessions minières et à tous autres documents quelconques, et faire toutes choses nécessaires à l'exécution de la Loi des mines de Québec et de toutes autres lois concernant les mines.”

S. R., c. 13, art. 2, mod.

3. L'article 2 de la Loi des départements (Statuts refondus, 1925, chapitre 13,) est modifié en en remplaçant le paragraphe 6^o par le suivant:

Département présidé par le ministre.

“6^o Le département de la colonisation, de la chasse et des pêcheries, présidé par le ministre de la colonisation, de la chasse et des pêcheries;”

S. R., c. 74, titre, mod.

4. Le titre du chapitre 74 des Statuts refondus, 1925, est modifié en en remplaçant les mots: “**DES MINES**”, dans la deuxième ligne, par les mots: “**DE LA CHASSE**”.

Id., art. 1, mod.

5. L'article 1 de la Loi du département de la colonisation, des mines et des pêcheries (Statuts refondus, 1925, chapitre 74,) est modifié en en remplaçant les mots: “*des mines*”, dans la deuxième ligne, par les mots: “*de la chasse*”.

Id., art. 2, mod.

6. L'article 2 de ladite loi est modifié:
a. En en remplaçant les mots: “des mines”, dans la première ligne, par les mots: “de la chasse”;
b. En en remplaçant les mots: “des mines”, dans la quatrième ligne, par les mots: “de la chasse”.

Id., art. 8, mod.

7. L'article 8 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: “des mines”, dans la deuxième ligne du premier alinéa du paragraphe 1, par les mots: “de la chasse”.

Id., art. 13, mod.

8. L'article 13 de ladite loi est modifié:
a. En en remplaçant les mots: “des mines”, dans la deuxième ligne, par les mots: “de la chasse”;

b. En en remplaçant les mots: "des mines", dans la septième ligne, par les mots: "de la chasse".

9. L'article 2 de la Loi des sociétés de colonisation (Statuts refondus, 1925, chapitre 75,) est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la première ligne, par les mots: "de la chasse". S. R., c. 75, art. 2, mod.

10. L'article 3 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la deuxième ligne du paragraphe 5°, par les mots: "de la chasse". Id., art. 3, mod.

11. L'article 12 de ladite loi est modifié:
a. En en remplaçant les mots: "des mines", dans la deuxième ligne du premier alinéa, par les mots: "de la chasse"; Id., art. 12, mod.
b. En en remplaçant les mots: "des mines", dans la quatrième ligne du troisième alinéa, par les mots: "de la chasse".

12. L'article 13 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la première ligne du premier alinéa, par les mots: "de la chasse". Id., art. 13, mod.

13. L'article 16 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la cinquième ligne par les mots: "de la chasse". Id., art. 16, mod.

14. La formule 2 de ladite loi est modifiée en en remplaçant les mots: "des mines", dans la dix-neuvième ligne, par les mots: "de la chasse". Id., form. 2, mod.

15. La formule 3 de ladite loi est modifiée en en remplaçant les mots: "des mines", dans la douzième ligne, par les mots: "de la chasse". Id., form 3, mod.

16. L'article 2 de la Loi des chemins de colonisation (Statuts refondus, 1925, chapitre 76,) est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la première ligne, par les mots: "de la chasse". S. R., c. 76, art. 2, mod.

17. L'article 6 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la deuxième ligne du premier alinéa, par les mots: "de la chasse". Id., art. 6, mod.

18. L'article 8 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la sixième ligne, par les mots: "de la chasse". Id., art. 8, mod.

S.R., c. 76,
art. 15, mod.

19. L'article 15 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la deuxième ligne du deuxième alinéa, par les mots: "de la chasse".

Id., art. 16,
mod.

20. L'article 16 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la sixième ligne, par les mots: "de la chasse".

Id., art. 18,
mod.

21. L'article 18 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la deuxième ligne du deuxième alinéa, par les mots: "de la chasse".

S. R., c. 77,
art. 2, mod.

22. L'article 2 de la Loi des terres publiques propres à la culture (Statuts refondus, 1925, chapitre 77,) est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la première ligne, par les mots: "de la chasse".

Id., art. 12,
mod.

23. L'article 12 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans les deuxième et troisième lignes du premier alinéa, par les mots: "de la chasse".

Id., art. 31,
mod.

24. L'article 31 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la sixième ligne, par les mots: "de la chasse".

Id., art. 53,
mod.

25. L'article 53 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans les quatrième et cinquième lignes, par les mots: "de la chasse".

Id., art. 55,
mod.

26. L'article 55 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la première ligne du quatrième alinéa, par les mots: "de la chasse".

S. R., c. 79,
art. 3, mod.

27. L'article 3 de la Loi de l'établissement des vétérans (Statuts refondus, 1925, chapitre 79,) est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la deuxième ligne, par les mots: "de la chasse".

S. R., c. 83,
art. 2, mod.

28. L'article 2 de la Loi de la pêche (Statuts refondus, 1925, chapitre 83,) est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la deuxième ligne du paragraphe 2°, par les mots: "de la chasse".

Id., art. 17,
mod.

29. L'article 17 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la quatrième ligne du premier alinéa, par les mots: "de la chasse".

30. L'article 19 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la deuxième ligne du premier alinéa, par les mots: "de la chasse". S.R., c. 83,
art. 19, mod.

31. L'article 31 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la septième ligne du deuxième alinéa, par les mots: "de la chasse". Id., art. 31,
mod.

32. L'article 2 de la Loi du service des pêcheries maritimes (Statuts refondus, 1925, chapitre 84,) est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la deuxième ligne, par les mots: "de la chasse". S. R., c. 84,
art. 2, mod.

33. L'article 4 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la troisième ligne, par les mots: "de la chasse". Id., art. 4,
mod.

34. L'article 5 de ladite loi est modifié: Id., art. 5,
mod.
a. En en remplaçant les mots: "des mines", dans la deuxième ligne du premier alinéa, par les mots: "de la chasse";

b. En en remplaçant les mots: "des mines", dans la sixième ligne dudit premier alinéa, par les mots: "de la chasse".

35. L'article 6 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans les troisième et quatrième lignes du premier alinéa, par les mots: "de la chasse". Id., art. 6,
mod.

36. L'article 7 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la deuxième ligne, par les mots: "de la chasse". Id., art. 7,
mod.

37. L'article 9 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la première ligne, par les mots: "de la chasse". Id., art. 9,
mod.

38. L'article 17 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la deuxième ligne du deuxième alinéa, par les mots: "de la chasse". Id., art. 17,
mod.

39. L'article 26 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans les septième et huitième lignes du premier alinéa du paragraphe 2, par les mots: "de la chasse". Id., art. 26,
mod.

40. La formule 2 de ladite loi est modifiée en en remplaçant les mots: "des mines", dans la huitième ligne, par les mots: "de la chasse". Id., form. 2,
mod.

- S. R., c. 86,
art. 2, mod. **41.** L'article 2 de la Loi de la chasse (Statuts refondus, 1925, chapitre 86,) est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la première ligne, par les mots: "de la chasse".
- Id., art. 36,
mod. **42.** L'article 36 de ladite loi est modifié:
a. En en remplaçant les mots: "des mines", dans la septième ligne du premier alinéa du paragraphe 2, par les mots: "de la chasse";
b. En en remplaçant les mots: "des mines", dans la cinquième ligne du deuxième alinéa du paragraphe 2, par les mots: "de la chasse".
- Id., form. 1,
mod. **43.** La formule 1 de ladite loi est modifiée en en remplaçant les mots: "des mines", dans les deuxième et troisième lignes, par les mots: "de la chasse".
- Id., form. 2,
mod. **44.** La formule 2 de ladite loi est modifiée:
a. En en remplaçant les mots: "des mines", dans la troisième ligne, par les mots: "de la chasse";
b. En en remplaçant les mots: "des mines", dans la dix-septième ligne, par les mots: "de la chasse".
- Id., form. 3,
mod. **45.** La formule 3 de ladite loi est modifiée:
a. En en remplaçant les mots: "des mines", dans la septième ligne, par les mots: "de la chasse";
b. En en remplaçant les mots: "des mines", dans la dix-neuvième ligne, par les mots: "de la chasse".
- S. R., c. 87,
art. 2, mod. **46.** L'article 2 de la Loi des clubs de pêche et de chasse (Statuts refondus, 1925, chapitre 87,) est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la deuxième ligne, par les mots: "de la chasse".
- Id., art. 4,
mod. **47.** L'article 4 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la deuxième ligne du deuxième alinéa, par les mots: "de la chasse".
- Id., art. 5,
mod. **48.** L'article 5 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la deuxième ligne, par les mots: "de la chasse".
- S. R., c. 88,
art. 3, mod. **49.** L'article 3 de la Loi du parc des Laurentides (Statuts refondus, 1925, chapitre 88,) est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la quatrième ligne, par les mots: "de la chasse".

50. L'article 5 de la dite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la quatrième ligne, du deuxième alinéa, par les mots: "de la chasse". S.R., c. 88, art. 5, mod.

51. L'article 8 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la troisième ligne du deuxième alinéa, par les mots: "de la chasse". Id., art. 8, mod.

52. L'article 11 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la troisième ligne du premier alinéa, par les mots: "de la chasse". Id., art. 11, mod.

53. L'article 11a de ladite loi, tel qu'édicte par la loi 19 George V, chapitre 30, section 3, est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la sixième ligne, par les mots: "de la chasse". Id., art. 11a, mod.

54. L'article 29 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la première ligne, par les mots: "de la chasse". Id., art. 29, mod.

55. L'article 2 de la Loi du parc de la Montagne Tremblante (Statuts refondus, 1925, chapitre 89,) est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la première ligne du deuxième alinéa, par les mots: "de la chasse". S.R., c. 89, art. 2, mod.

56. L'article 3 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la cinquième ligne du deuxième alinéa, par les mots: "de la chasse". Id., art. 3, mod.

57. L'article 5 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la première ligne, par les mots: "de la chasse". Id., art. 5, mod.

58. L'article 9 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la première ligne, par les mots: "de la chasse". Id., art. 9, mod.

59. L'article 3 de la Loi de la réserve forestière de la Gaspésie (Statuts refondus, 1925, chapitre 90,) est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la quatrième ligne, par les mots: "de la chasse". S. R., c. 90, art. 3, mod.

60. L'article 5 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la cinquième ligne du deuxième alinéa, par les mots: "de la chasse". Id., art. 5, mod.

S.R., c. 90,
art. 8, mod.

61. L'article 8 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la troisième ligne du deuxième alinéa, par les mots: "de la chasse".

Id., art. 11,
mod.

62. L'article 11 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la troisième ligne, par les mots: "de la chasse".

Id., art. 29,
mod.

63. L'article 29 de ladite loi est modifié en en remplaçant les mots: "des mines", dans la première ligne, par les mots: "de la chasse".

S.R., c. 81,
art. 5, mod.

64. L'article 5 de la Loi de la prime sur les minerais de fer (Statuts refondus, 1925, chapitre 81,) est modifié en en remplaçant les mots: "Le ministre de la colonisation, des mines et pêcheries", dans les première et deuxième lignes, par les mots: "Le ministre des mines".

Interpréta-
tion.

65. Lorsque les mots: "département de la colonisation, des mines et des pêcheries", "ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries" et "sous-ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries" sont employés dans une loi, une proclamation, un arrêté en conseil ou un document, antérieurs à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, relativement à une matière concernant les mines, ces mots signifient et désignent respectivement le département auquel est attaché le service des mines, le ministre et le sous-ministre de ce département, lesquels, en ce qui regarde une matière relevant dudit service des mines et de la mise à exécution de toute loi concernant les mines, sont désignés sous le nom de "service des mines", "ministre des mines" ou "sous-ministre des mines", selon le cas.

Entrée en vi-
gueur.

66. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.